



La directive INSPIRE

Synthèse des principales questions posées en
ateliers et activités de l'association SIG L-R



Silvan Coste

SIG L-R : Qu'est-ce que c'est ?

- ❖ Une association loi 1901 qui regroupe des organismes publics et privés en Languedoc Roussillon (des acteurs de la géomatique)
- ❖ Objectifs : mutualisation de données, pratiques et outils
 - Ocsol
 - Catalogage (MD Web)
- ❖ Sollicité sur la directive INSPIRE, position de relais par rapport au niveau national
- ❖ L'accompagnement à INSPIRE et au catalogage s'inscrit naturellement dans nos activités.

SIG L-R et INSPIRE

Groupe de travail restreint

- ❖ Organisation journée d'information sur INSPIRE le 16 octobre 2008 synthèse sur le site (www.siglr.org)
- ❖ Synthèse de cette journée
- ❖ Suivi de la directive et de la transposition

Groupe élargi

- ❖ Organisation d'une première réunion le 26 février 2009
- ❖ Nombreuses questions
- ❖ Proposition d'actions
 - Note à destination des décideurs sur la directive
 - Convention simplifiée
 - Veille et partage d'information
 - Association avec le groupe de travail catalogage (session de saisie le 26 mai)

INSPIRE : les questions



- ❖ Qu'est-ce que c'est ?
- ❖ Suis-je concerné ?
- ❖ Qu'est ce qu'il va falloir faire et quand ?
- ❖ Qui va le faire ? avec quel budget ?

INSPIRE : qu'est ce que c'est ?

Une directive européenne concernant l'information géographique

- ❖ Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne sur la promotion d'une société de l'information.

Les objectifs

- ❖ Collecter, mettre à jour et documenter les données géographiques **une seule fois, au bon niveau**
- ❖ Assurer le partage et l'accessibilité à ces données entre organismes publics et en donner l'accès aux citoyens

Avec des objectifs techniques, organisationnels et de gouvernance

- ❖ Échange de données **entre autorités publiques** (État, collectivités, établissement public, tiers)

Elle concerne la **majorité des données géographiques** échangées

- ❖ Données dites « environnementales » (impact direct ou indirect)
- ❖ À partir du moment où elles existent sous forme électronique (pas d'obligation de création de donnée)

INSPIRE : qu'est ce que c'est ?

Internet est LE vecteur de la diffusion

- ❖ Mise en place d'IDG Infrastructure de Données Géographiques ou IDS (Infrastructure de Donnée spatiale)

Organismes de **contrôle** et de **coordination**

- ❖ Contrôle commission européenne.
- ❖ Coordination État-membres

Mise en place progressive

- ❖ Texte de la commission traduit au fur et à mesure
- ❖ Certains points ne sont pas encore éclairci

INSPIRE : Mes données sont-elles concernées ?

Quelles sont les données concernées ?

- ❖ Thèmes concernés décrit dans trois annexes. (Annexes en fin)
 - **Adresses, Parcelles cadastrales, Réseaux de transports, Hydrographie, Sites protégés...**
 - Occupation du sol, Ortho-imagerie...
 - **Usage des sols...**

Qui a la responsabilité de quelles données ?

- ❖ INSPIRE part de la donnée, peu importe qui la produit. Il ne sera pas effectué de désignation de responsabilité...
 - Par exemple une région qui produit des données sur les risques bien que ce ne soit pas une compétence obligatoire, devra respecter INSPIRE.

INSPIRE : Qu'est-ce qu'il va falloir faire ? Et quand ?



Règles	Calendrier
Renseigner des métadonnées	<ul style="list-style-type: none"> d'ici 1 an (décembre 2010) annexes 1 et 2 Dans 5 ans (décembre 2013) annexe 3
Diffuser ses métadonnées sur Internet	<ul style="list-style-type: none"> 2011 pour les données des annexes 1 et 2 2014 pour les données de l'annexe 3
Harmoniser ses données selon des spécifications	<p>Annexe 1 (transport, parcellaire, adresse...)</p> <ul style="list-style-type: none"> 2011 pour les nouvelles données
Mettre en place des services de <ul style="list-style-type: none"> Visualisation 	<ul style="list-style-type: none"> 2014 pour transformer le stock
<ul style="list-style-type: none"> Téléchargement Mettre en place des accords de licences	...
Organiser le suivi de l'infrastructure de donnée (indicateurs...)	...
Fin de la transposition	2020

INSPIRE : Qui va le faire ? Avec quels budgets ?



- ❖ Les autorités publiques productrices de données géographiques concernées par INSPIRE (thèmes en annexe)
- ❖ Pas d'argent prévu par l'Europe, ni par l'État mais
 - ❖ On peut solliciter des fonds FEDER pour mettre en place des IDG (dans le cadre de projets de mutualisation), c'est ce que va faire SIG L-R
 - ❖ On peut monter des projets européens qui permettent de mutualiser les méthodes et les démarches, d'influer sur les règles de mise en œuvre, c'est ce que fait l'ATEN.
 - ❖ La commission Européenne préconise la réalisation d'études coût/bénéfices (retour sur investissement rapide) : exemple de la Catalogne.

SIG L-R et INSPIRE

Démarche d'accompagnement

- ❖ Niveau décisionnel : Permet d'accrocher des élus et décideurs sur la Mutualisation et partage des données (argument réglementaire)
- ❖ Niveau organisationnel : légitime la position de SIG L-R en relais régional
- ❖ Concrètement :
 - Actions de sensibilisation dans les départements – faire savoir, faire comprendre,
 - Associé à des sessions de catalogage
 - Veille et suivi retranscrit lors des réunions des groupe de travail.

SIG L-R et INSPIRE

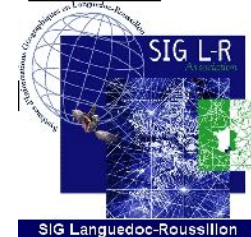
Réponse technique

- ❖ Actuellement : catalogue régional de métadonnée (etape 1)

Dans l'avenir

- ❖ Une IDG inspiro-compatible (SIG L-R) et de nombreux portails,
- ❖ Chaque organisme responsable de la diffusion de ses informations mais il pourra s'appuyer sur le portail régional pour être visible.
- ❖ Mutualisation des données, des techniques, des méthodes, des infrastructures.

SIG L-R et INSPIRE : prochain rendez-vous



Dans les PO

- ❖ Atelier à l'automne
 - ✓ information sur la directive et partage d'expériences
 - ✓ séance de saisie de métadonnées

Webographie



Un certain nombre de sites proposent des informations sur la directive INSPIRE :

- ❖ Le Blog de Marc Leobet, une question par jour : <http://georezo.net/blog/inspire/> ; Informations sur la directive et ses impacts sous forme de questions/réponses, vous pouvez poser vos questions et laisser des commentaires.
- ❖ Site du CNIG : <http://www.cnig.gouv.fr/> diaporamas de la journée du 12 novembre INSPIRE : où passera le chemin de l'administration électronique géographique ?
- ❖ La [synthèse de la journée INSPIRE](#) organisée par SIG L-R le 16 octobre 2008 à Lattes. Diaporamas et synthèse des questions / réponses. Les questions régionales sont abordées.
- ❖ Le site du BRGM dédié à INSPIRE : <http://inspire.brgm.fr> ; informations sur la directive et calendrier.
- ❖ Site de la commission européenne dédié à INSPIRE (en anglais) ; <http://inspire.jrc.ec.europa.eu/>
- ❖ Journée technique organisée par le CRIGE PACA www.crige-paca.org exemple de la catalogue

Les annexes



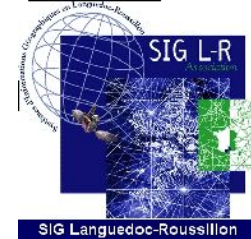
Données de l'annexe 1

- ❖ Référentiel de coordonnées
- ❖ Système de maillage géographique
- ❖ Dénomination géographiques
- ❖ Unités administratives
- ❖ Adresses
- ❖ Parcelles cadastrales
- ❖ Réseaux de transports
- ❖ Hydrographie
- ❖ Sites protégés

Données de l'annexe 2

- ❖ Altitude (MNT)
- ❖ Occupation du sol
- ❖ Ortho-imagerie
- ❖ Géologie

Les annexes



Données de l'annexe 3

- ❖ Unités statistiques
- ❖ Bâtiments
- ❖ Sols
- ❖ Usage des sols
- ❖ Santé et sécurité des personnes
- ❖ Services d'utilité publique et services publics
- ❖ Installation de suivi environnemental
- ❖ Lieux de production de sites industriels
- ❖ Installations agricoles et aquacoles
- ❖ Répartition de la population et démographie
- ❖ Zones de gestion, restriction, réglementation et de reporting
- ❖ Zones à risque naturel
- ❖ Conditions atmosphériques
- ❖ Objets géographiques météorologiques
- ❖ Objets géographiques océanographiques
- ❖ Régions maritimes
- ❖ Régions bio-géographiques
- ❖ Habitats & biotopes
- ❖ Répartition des espèces
- ❖ Sources d'énergie
- ❖ Ressources minérales